

Date d'impression 30.04.2024

Date de révision 17.08.2022

Relva GR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Relva GR

Numéro d'autorisation : 10486P/B

Substance active : Propyzamide (4 %)
N° CE: 245-951-4
CAS No.: 23950-58-5
Nom UICPA: 3,5-dichloro-N-(1,1-diméthylprop-2-ynyl)benzamide

No. de la substance : 300000000091

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide à usage professionnel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse : Belcrop BV
Tiensestraat 300
3400 Landen
Belgique

Téléphone : 011 59 83 60
Téléfax : 011 59 83 61
Adresse électronique Point de contact : info@belcrop.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (Bruxelles): 070 245 245
Numéro d'urgence (24 h/24, 7 j/7): +32 (0) 11 69 79 80

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (Règlement (CE) No. 1272/2008)

Cancérogénicité, Catégorie 2
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Relva GR

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour
éviter les risques pour la santé humaine et
l'environnement.

Conseils de prudence : P201 Se procurer les instructions avant
utilisation.

Prévention:

P280

Porter des gants de protection/des
vêtements de protection/un équipement de
protection des yeux/du visage.

Intervention:

P308 + P313

EN CAS d'exposition prouvée ou
suspectée: consulter un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Date d'impression 30.04.2024

Date de révision 17.08.2022

Relva GR

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom chimique	N° CAS N° CE N° index N° d'enregistrement	Classification (Règlement (CE) No. 1272/2008) Facteur M/LCS/ETA	Conc. [%]
Propyzamide	23950-58-5 245-951-4 616-055-00-4 -	Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	4
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail			
Methanol	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X -	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H301, H311, H331 STOT SE 1; H370 LCS STOT SE 1: >= 10 % LCS STOT SE 2: >= 3 % LCS STOT SE 2: < 10 %	<= 0,015
Kaolin	1332-58-7 310-194-1 - -	Non-hazardous	>= 0,5 - <= 1

Pour le texte complet des mentions de danger mentionnées dans cette Rubrique, voir Rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Conseils généraux : Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation: : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.
- En cas de contact avec la peau: : Enlever les vêtements contaminés.
Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- En cas de contact avec les yeux: : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Date d'impression 30.04.2024

Date de révision 17.08.2022

Relva GR

En cas d'ingestion: : Rincer la bouche.
Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre antipoisons.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Émulseur polyvalent

Moyens d'extinction non-appropriés : Jet d'eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir Rubrique 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner de problèmes de santé.
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de

Date d'impression 30.04.2024

Date de révision 17.08.2022

Relva GR

libération du produit (poussière).
Assurer une ventilation adéquate.
Voir mesures de protection sous Rubrique 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8 pour information de protection individuelle. Voir Rubrique 13 pour information des considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler avec prudence.
Prendre soin d'éviter de gaspiller ou de répandre le produit en le pesant, le chargeant et le mélangeant.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Ne jamais mélanger les concentrés directement.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussières et d'aérosols.
Équipement de protection individuel, voir Rubrique 8.
Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir Rubrique 8).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver à des températures comprises entre 0 et 40 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.
Conserver dans le conteneur d'origine.

Relva GR

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	N° CAS	Type d'exposition	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
Methanol	67-56-1	Non spécifié	TWA	200 ppm 266 mg/m3	BE LEP
Methanol	67-56-1	Non spécifié	STEL	250 ppm 333 mg/m3	BE LEP
Kaolin	1332-58-7	Non spécifié	TWA	2 mg/m3	BE LEP

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Type de Filtre recommandé:
ABEK
- : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Type de Filtre recommandé:
P2FFP2
- Protection des mains : Gants de protection conformes à EN 374.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN 166.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues.
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la

Relva GR

concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Stocker les équipements individuels de protection dans un endroit propre à l'écart de la zone de travail.
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Mesures de protection : Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection
Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence : Granulés

Couleur : Beige

Odeur : De moisi

Point d'éclair : Non applicable

Température d'inflammation : > 400 °C

Limite inférieure d'explosion : Donnée non disponible

Limites supérieure d'explosion : Donnée non disponible

Date d'impression 30.04.2024

Date de révision 17.08.2022

Relva GR

Propriétés explosives	: Non-explosif
Inflammabilité	: The produit n'est pas facilement inflammable.
Propriétés comburantes	: Non oxydant
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: 8 - 9 Conc.: 1 % (en solution aqueuse)
Point de fusion/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: 1,5 g/cm3
Densité relative	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: 1,5 kg/m3
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Log Pow: 3,27 à pH 7 à 25 °C (Substance active)
Viscosité cinématique	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun à notre connaissance.

Relva GR

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
D'autres produits de décomposition dangereux peuvent se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composant

Toxicité aiguë par voie orale

Propyzamide : DL50 Oral: > 5.000 mg/kg
23950-58-5
Espèce: Rat
Remarques: Dose unique

Composant

Toxicité aiguë par inhalation

Propyzamide : CL50: > 2,1 mg/l
23950-58-5
Durée d'exposition: 4 h

Composant

Toxicité aiguë par voie cutanée

Propyzamide : DL50 Cutanée: > 2.000 mg/kg
23950-58-5
Espèce: Rat
Remarques: 24 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composant

Irritation cutanée

Propyzamide : Espèce: Lapin
23950-58-5
Résultats: Irritation légère de la peau
Durée d'exposition: 4 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composant

Date d'impression 30.04.2024

Date de révision 17.08.2022

Relva GR

Irritation oculaire

Propyzamide

23950-58-5

: Espèce: Lapin

Résultats: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Dose unique

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composant

Sensibilisation

Propyzamide

23950-58-5

: Type d'essai: Essai de Maximalisation

Espèce: Cobaye

Résultats: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composant

Propyzamide

23950-58-5

: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Propyzamide

23950-58-5

: Espèce: Rat

Durée d'exposition: 2 yr

DSENO: 8,5 mg/kg pv/jour

Toxicité pour la reproduction

Composant

Toxicité pour la reproduction - Évaluation

Propyzamide

23950-58-5

: Des expérimentations ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur des animaux de laboratoire mâle et femelle.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composant

Propyzamide

23950-58-5

: Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composant

Propyzamide

23950-58-5

: Remarques: Donnée non disponible

Relva GR

Danger par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

Autres informations

Composant

Propyzamide

23950-58-5

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composant

Toxicité pour le poisson

<u>Propyzamide</u>	:	CL50: > 4,7 mg/l
23950-58-5		Durée d'exposition: 96 h
		Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Composant

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

<u>Propyzamide</u>	:	CE50: > 12 mg/l
23950-58-5		Durée d'exposition: 48 h
		Espèce: Daphnia magna

Composant

Toxicité pour les algues et les plantes aquatiques

<u>Propyzamide</u>	:	CEr50: 2,88 mg/l
23950-58-5		Durée d'exposition: 72 h
		Espèce: Selenastrum capricornutum

	:	CEr50: 0,021 mg/l
		Durée d'exposition: 14 jr
		Espèce: Myriophyllum spicatum

Relva GR

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant

Stabilité dans le sol

Propyzamide : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 195,2 jr)
23950-58-5

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant

Bioaccumulation

Propyzamide : Espèce: Poisson
23950-58-5 Facteur de bioconcentration (FBC): 48

Composant

Coefficient de partage n-octanol/eau

Propyzamide : Log Pow: 3,27 (25 °C)
23950-58-5 pH: 7
Remarques: (Substance active)

12.4 Mobilité dans le sol

Composant

Répartition entre les compartiments environnementaux

Propyzamide : Milieu: Sol
23950-58-5 Koc: 1626
Koc unité: mL/g

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

Relva GR

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit

Information écologique supplémentaire : Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Récipients à rincer 3 fois.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Entreposer les récipients et les mettre à disposition pour le recyclage du matériel en accord avec les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Propyzamide)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Propyzamide)

IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Propyzamide)

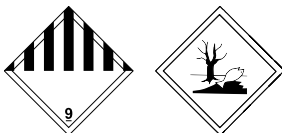
14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9

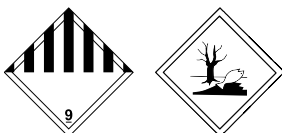
Date d'impression 30.04.2024

Date de révision 17.08.2022

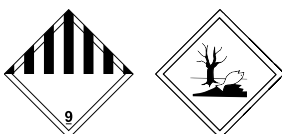
Relva GR



IMDG : 9



IATA : 9



14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (-)
Quantité limitée : 5,00 KG

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956
Quantité maximale : 400,00 KG
Instruction d' emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous dangerous substance or article

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956
Quantité maximale : 400,00 KG
Instruction d' emballage (LQ) : Y956
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous dangerous substance or article

14.5 Dangers pour l'environnement

Relva GR

ADR

Dangereux pour l'environnement : Oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : Oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses Seveso E2

SEVESO

Catégorie SEVESO: Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'accomplit pas une évaluation de la sécurité chimique pour la substance ou le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des mentions de danger citées dans Rubrique 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Relva GR

Texte complet pour autres abréviations

ADR – Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route; BPL – Bonnes pratiques de laboratoire; bw – Poids corporel; CEx – Concentration associée à x % de réponse; CExr – Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; CI50 – Concentration inhibitrice de 50 %; CL50 – Concentration létale médiane; DL50 – Dose létale médiane; EmS – IMO Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses; ETA – Estimation de la toxicité aiguë; Facteur M – Facteur de multiplication; FCB – Facteur de bioconcentration; IATA – Association du transport aérien international; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO – L'Organisation Maritime Internationale; LCS – Limite de Concentration Spécifiques; N.S.A. – Non Spécifiée par Ailleurs; NO(A)EC – Concentration sans effet (nocif) observable; NO(A)EL – Dose sans effet (nocif) observable; OECD – Organisation de coopération et de développement économiques; PBT – Persistant, bioaccumulable et toxique; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; UFI – Identifiant unique de formulation; UN – Nations Unies; VLEP - Valeurs limites d'exposition professionnelle; vPvB – très persistante et très bioaccumulable

Autres informations

Autres informations : Révision conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.